

Équipement : Modernisation et renforcement des capacités des forces en matière de défense aérienne et de lutte anti-drones par la DGA

Category: 2020-2030,Actualités,Armement,Europe de l'Ouest
2 février 2025



Communiqué de presse du ministère des Armées

Paris, le 28 janvier 2025

La DGA modernise et renforce les capacités des forces en matière de défense aérienne et de lutte anti-drones

- La Direction générale de l'armement (DGA) a commandé, en décembre 2024, de nouveaux systèmes de Défense sol-air (DSA) et de Lutte anti-drones (LAD) au profit des trois armées.
- D'un montant global de l'ordre de 600 millions d'euros, ces commandes s'inscrivent dans le cadre de la Loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030 qui prévoit de renforcer et moderniser les capacités des forces dans ces domaines stratégiques.
- Pilotés par la DGA, ces programmes et leurs futurs incréments doivent permettre la poursuite de l'amélioration des performances des systèmes d'armes et la montée en puissance de ces nouvelles capacités.

Une première commande, passée auprès de MBDA France, porte sur huit lanceurs VL MICA ainsi que des munitions au profit de l'armée de l'Air et de l'Espace. Elle intervient dans la continuité de la livraison des premiers systèmes VL MICA au premier semestre 2024, qui ont contribué à la sécurisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Une deuxième commande, réalisée auprès de KNDS France, porte sur le développement et la production de deux nouvelles versions du SERVAL (DSA et LAD). Ces versions sont adaptées aux conditions d'engagement dans des conflits de haute intensité. Elles contribuent à la mise en place par l'armée de Terre d'une bulle antiaérienne d'accompagnement, en protection des forces terrestres déployées en opération.

- La version DSA (défense sol-air), dont la commande initiale porte sur 30 exemplaires, sera équipée de la tourelle ATLAS RC de la société MBDA France. Ces tourelles permettent de mettre en œuvre le missile MISTRAL sous blindage et disposent d'armes d'autodéfense.
- La version LAD (lutte anti-drone), dont la commande initiale porte sur 24 exemplaires, sera équipée d'un tourelleau téléopéré intégrant un canon de 30 mm et de systèmes autonomes de détection (radar et détecteur radiofréquence).

Une troisième commande, réalisée auprès de MBDA France, porte sur l'acquisition de systèmes navals « SIMBAD RC » permettant la mise en œuvre de missiles MISTRAL. Ces systèmes doivent équiper les patrouilleurs hauturiers et les bâtiments ravitailleurs de la Marine nationale de capacités d'autodéfense renforcées. Ils sont destinés à contribuer et à garantir leur liberté d'action et leur sécurité.

Une quatrième commande porte sur le développement d'une munition anti-aérienne d'artillerie de 40 mm. Adaptée aux systèmes d'artillerie de 40 mm des bâtiments de la Marine nationale et développée par KNDS France et THALES LAS, elle contribuera également au renforcement des capacités d'autodéfense des navires.

Avec ces nouveaux systèmes et le système de défense franco-italien sol-air « haute couche » SAMP-T NG de la société EUROSAM (THALES LAS et MBDA), la France disposera d'une gamme complète, moderne et performante de capacités de défense surface air et de lutte anti-drone à même de faire face, de manière coordonnée, à l'ensemble du spectre des menaces.

[Contacts médias :](#)

[Direction générale de l'armement](#)

[Service de presse :](#)

[Centre médias du ministère des Armées](#)